

(1)

( N° 229. )

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JUIN 1895.

Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1896 (1).

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. ANCIEN.

MESSIEURS,

Le projet de budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1896 s'élève à la somme de 106.523,539 francs, soit une augmentation de 208,025 francs sur le budget de l'exercice courant.

Cette somme se décompose de la manière suivante :

1° 23.625 francs formant ensemble les augmentations portées aux articles 13, 14 et 16 du budget (Chemin de fer) et destinées à parfaire les crédits demandés pour extension de personnel déjà réalisées et pour l'ouverture de nouvelles sections.

La première moitié des mêmes majorations de crédits est comprise dans les sommes pétitionnées au projet de budget de 1893. (*Doc. parl.*, n° 3, pp. 522-523, session de 1894-1895.)

2° 196,400 francs, savoir :

Aux articles 22 et 23 (Chemin de fer) . . . . .	fr.	23,050
— 36 et 37 (Postes) . . . . .		113,540
A l'article 43 (Télégraphes). . . . .		59,613
— 48 (Marine) . . . . .		48,193

(1) Budget, n° 125, VIII.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. FLÉCHET, FROMPET, DENIS, BEECKMAN, ANCIEN et LESERGEANT D'HEDECOURT.

Ces compléments de crédits, de même que ceux demandés pour les mêmes articles au budget de 1893, sont nécessités par l'extension normale des divers services et par l'amélioration de position d'un certain nombre d'agents.

De l'ensemble de ces diverses majorations s'élevant au total à fr. 220.023 il y a lieu de déduire une somme de . . . . . 12,000 montant d'un crédit demandé à titre temporaire à l'article 51 (Marine) du projet de budget de 1893, destiné à payer les frais de renouvellement du pont supérieur du navire-école « Ville de Bruges ».

La différence s'élève, en conséquence, comme il est dit ci-dessus, à . . . . . fr. 208.023

### Examen en sections.

Une seule observation a été présentée dans la 1<sup>re</sup> section : elle est relative au résultat financier du service téléphonique et elle a fait l'objet d'une question posée au Gouvernement par la section centrale.

Sauf dans la 3<sup>e</sup> section où les trois membres présents se sont abstenus, toutes les sections ont adopté le budget à l'unanimité.

Toutefois, le vote approuvatif des membres de la 5<sup>e</sup> section n'a été émis que sous réserve des modifications qui pourraient être admises par la Chambre à la suite de la discussion du budget de 1893.

### Examen en section centrale.

Une seule question, — celle soulevée par la 1<sup>re</sup> section et relative au service téléphonique, — a fait l'objet de l'examen de la section centrale : elle a donné lieu à la demande ci-après adressée au Gouvernement.

#### QUESTION.

Quel a été en 1894 le résultat financier du service téléphonique.

#### RÉONSE.

L'établissement du compte financier du service téléphonique pour 1894 n'est pas encore terminé.

Certaines difficultés, qu'il ne tient pas à l'administration de faire disparaître, se sont opposées jusqu'ici à la détermination définitive de la route de rachat à payer aux concessionnaires des réseaux repris le 1<sup>er</sup> janvier 1895, ainsi qu'à la fixation du prix du rachat des installations affectées, par les mêmes concessionnaires, au service interurbain et au service international.

C'est pourquoi les comptes ci-annexés des réseaux

de la téléphonie dite locale, pour 1893, sont susceptibles de modifications du chef des charges d'exploitation.

Sous cette réserve, le résultat final, auquel devra s'ajouter la part du réseau de Louvain, dont le prix de cession n'est pas encore arrêté, même provisoirement, se traduit par un boni de fr. 110,333-89.

Il importe toutefois de faire les observations suivantes :

1° Dans tous les réseaux repris, sauf à Verviers, l'administration se trouve dans l'obligation d'abandonner les bureaux centraux actuels, devenus trop exigus, et d'en construire de nouveaux beaucoup plus importants, pour faire face aux extensions du service pendant une longue période. Ces travaux, avec les modifications des lignes qui en sont la conséquence, réclameront une immobilisation de plusieurs millions.

D'autre part, eu égard à la difficulté d'établir et de maintenir les principales artères téléphoniques aériennes dans les grands centres ainsi qu'à la nécessité de doubler les fils des abonnés pour soustraire les communications aux perturbations dues à des influences extérieures, telles que la traction électrique des tramways et l'éclairage électrique, il convient d'envisager le moment de la mise sous terre d'une notable fraction des réseaux locaux.

2° A l'effet de développer l'air de pénétration du service téléphonique, l'État, depuis 1894, a constitué des réseaux auxiliaires, qui sont rattachés respectivement à un réseau principal pour former avec celui-ci un même groupe d'exploitation locale. Cette mesure, très favorable au public éloigné des grands centres, entraîne de nouvelles dépenses qui ne trouvent généralement pas leur contre-partie dans les produits supplémentaires.

3° A dater de 1894, les traitements et salaires des agents des concessionnaires qui ont passé au service de l'État ont généralement été augmentés ; de là, une majoration assez importante des frais de main-d'œuvre par rapport à l'exercice 1893.

Les comptes d'exploitation des réseaux exploités par l'État, — sauf le réseau de Tournai qui n'y figure pas pour la raison indiquée dans la réponse ci-dessus —, sont publiés en annexes au présent rapport.

Ils soldent par un boni de fr. 110,333.89.

Constatons tout d'abord que pour établir le compte financier dont nous venons d'indiquer le résultat, l'administration a procédé suivant la méthode que le rapporteur soussigné a eu l'honneur de recommander antérieurement.

Pour établir le capital d'établissement des réseaux exploités il a été tenu compte d'abord du capital de rachat des lignes payables par annuités, lequel a été obtenu en escomptant au taux de 3 p. c. l'an, valeur au 1<sup>er</sup> janvier 1893, les annuités au nombre de 15,7 restant à payer aux compagnies qui ont cédé leurs lignes à l'État. A ce capital on a ajouté les sommes dépensées par l'État pour compléter les réseaux repris et pour installer les quatre réseaux dont il a décidé l'établissement.

Le compte d'exploitation de chaque réseau a été débité de l'intérêt et de l'amortissement à 3 p. c. en 30 ans, du capital qui leur incombe, des frais de renouvellement et d'entretien des lignes et des installations intérieures, et, enfin, de tous les frais d'exploitation et des frais généraux de l'administration centrale. Ce compte a, d'autre part, été crédité des recettes diverses de l'exploitation. Le solde représente le bénéfice de l'exercice.

Eu égard aux transformations que devront subir les principaux réseaux et aux perfectionnements qui assurément seront successivement apportés au matériel, l'administration a fait chose sage et prudente en fixant à trente années le délai endéans lequel les diverses installations devront être amorties.

Sans aucun doute, il n'en sera pas de même en ce qui concerne l'amortissement des bureaux centraux que le Gouvernement a l'intention de faire construire successivement dans nos villes principales. Il est à supposer que, comme pour nos chemins de fer, le terme de quatre-vingt-dix ans sera adopté.

La section centrale a approuvé le projet de budget à l'unanimité et elle a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

*Le Rapporteur,*  
ALFRED ANCION.

*Le Président,*  
P. TACK.



## GROUPE TÉLÉPHONIQUE D'ANVERS.

### Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1893.

DOIT.		AVOIR.	
1. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital de rachat . . . . fr.	163,594 54	1. Produit des abonnements . . . . .	381,922 83
2. Intérêt à 5 p. c. et amortissement en trente ans du capital engagé par l'État. . . . .	4,443 73	2. Produits des communications locales . . . . .	1,262 73
3. Renouvellement des lignes . . . . .	22,180 86	3. Produits extraordinaires . . . . .	1,374 12
4. Renouvellement des installations intérieures . . . . .	26,009 91	4. Cartes payantes. . . . .	" "
5. Entretien . . . . .	43,531 42	5. Communications avec le chemin de fer . . . . .	" "
6. Eclairage et chauffage. . . . .	2,499 70	384,759 72	
7. Imprimés, affiches et autographies . . . . .	333 80		
8. Matières de consommation . . . . .	67 83		
9. Fournitures de bureau. . . . .	134 99		
10. Dépenses locatives. . . . .	3,541 10		
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . .	3,091 41		
12. Frais de poste, de justice et divers . . . . .	136 20		
13. Personnel :			
a) Traitements et divers . . . . .	33,893 17		
b) Primes . . . . .	1,282 18		
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics . . . . .	2,793 10		
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes . . . . .	17,811 23		
16. Frais généraux de l'administration centrale . . . . .	15,242 33		
	349,429 52		
		BALANCE.	
		Recettes . . . . . fr.	384,759 72
		Dépenses. . . . . fr.	349,429 52
		Excédent en recettes fr.	35,330 20

**GROUPE TÉLÉPHONIQUE DE BRUXELLES.**

**Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1893.**

DOIT.	AVOIR.
1. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital de rachat . . . . .	1. Produit des abonnements . . . . .
201,433 74	309,333 52
2. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital engagé par l'État. . . . .	2. Produit des communications locales . . . . .
9,739 »	2,894 73
3. Renouvellement des lignes . . . . .	3. Produits extraordinaires . . . . .
27,760 08	2,527 72
4. Renouvellement des installations intérieures. . . . .	4. Cartes payantes. . . . .
41,287 93	190 »
5. Entretien . . . . .	5. Communications avec le chemin de fer . . . . .
67,780 73	200 »
6. Éclairage et chauffage. . . . .	
2,372 99	
7. Imprimés, affiches et autographes . . . . .	
376 19	
8. Matières de consommation . . . . .	
362 32	
9. Fournitures de bureau . . . . .	
247 76	
10. Dépenses locatives . . . . .	
11,137 53	
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . .	
4,586 37	
12. Frais de poste, de justice et divers . . . . .	
224 86	
13. Personnel :	
a) Traitements et divers . . . . .	
33,842 41	
b) Primes . . . . .	
1,570 92	
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics . . . . .	
7,853 50	
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes . . . . .	
22,710 82	
16. Frais généraux de l'administration centrale . . . . .	
20,169 90	
<hr/>	
473,716 93	
	BALANCE.
	Recettes . . . . . fr. 513,163 99
	Dépenses. . . . . 473,716 93
	<hr/>
	Excédent en recettes . fr. 41,449 06

## GROUPE TÉLÉPHONIQUE DE GAND.

### Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1903.

DOIT.	AVOIR.
1. Intérêt à 5 p. e. et amortissement en trente ans du capital de rachat. . . . . fr. 58,242 75	1. Produit des abonnements . . . . . fr. 149,710 62
2. Intérêt à 5 p. e. et amortissement en trente ans du capital engagé par l'État . . . . . 1,684 12	2. Id. des communications locales . . . . . 555 23
3. Renouvellement des lignes . . . . . : 11,858 26	3. Produits extraordinaires . . . . . 352 37
4. Renouvellement des installations intérieures . . . . . 10,419 66	4. Cartes payantes . . . . . "
5. Entretien . . . . . 16,916 79	5. Communications avec le chemin de fer . . . . . "
6. Éclairage et chauffage . . . . . 634 78	150,598 44
7. Imprimés, affiches et autographes . . . . . 166 21	
8. Matières de consommation . . . . . 134 55	
9. Fournitures de bureau . . . . . 80 22	
10. Dépenses locatives . . . . . 4,420 62	
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . . 3,165 28	
12. Frais de poste, de justice et divers. . . . . 23 16	
13. Personnel :	
a) Traitements et divers. . . . . 17,002 44	
b) Primes . . . . . 716 79	
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics. . . . . 126 30	
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes. . . . . 9,662 "	
16. Frais généraux de l'administration centrale . . . . . 7,183 80	
139,152 91	
	BALANCE.
	Recettes . . . . . fr. 150,598 44
	Dépenses, . . . . . 150,152 91
	Excédent en recettes fr. 44,465 53

## GROUPE TÉLÉPHONIQUE DE VERVIERS.

### Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1898.

DOIT.	AVOIR.
1. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital de rachat. . . . . fr. 31,537 12	1. Produit des abonnements. . . . . fr. 124,393 25
2. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital engagé par l'État. . . . . 1,094 33	2. Id. des communications locales . . . . . 232 50
3. Renouvellement des lignes . . . . . 10,094 58	3. Produits extraordinaires 528 41
4. Renouvellement des installations intérieures . 9,299 28	4. Cartes payantes . . . . . »
5. Entretien . . . . . 17,738 82	5. Communications avec le chemin de fer. . . . . »
6. Éclairage et chauffage. 990 34	124,956 16
7. Imprimés, affiches et autographiques. . . . . 119 21	
8. Matières de consommation . . . . . 55 33	
9. Fournitures de bureau. 24 84	
10. Dépenses locatives. . 1,639 20	
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . . 2,107 96	
12. Frais de poste, de justice et divers. . . . . 48 47	
13. Personnel :	
a) Traitements et divers. . . . . 13,739 98	
b) Primes . . . . . 497,47	
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics. . . . . 121 50	
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes. . . . . 3,616 08	
16. Frais généraux de l'administration centrale . 3,829 95	
118,594 68	
	BALANCE.
	Recettes . . . . . fr. 124,956 16
	Dépenses . . . . . 118,594 68
	Excédent en recettes fr. 6,361 48

## GROUPE TÉLÉPHONIQUE DE CHARLEROI.

### Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1893.

DOIT.	AVOIR.
1. Intérêt à 3 p. e. et amortissement en trente ans du capital de rachat . . . . fr. 10,001 46	1. Produit des abonnements . . . . . 68,890 03
2. Intérêt à 5 p. e. et amortissement en trente ans du capital engagé par l'Etat . . . . . 715 44	2. Produit des communications locales . . . . . 245 »
3. Renouvellement des lignes . . . . . 8,017 59	3. Produits extraordinaires. . . . . 205 41
4. Renouvellement des installations intérieures . . . . . 3,091 24	4. Cartes payantes . . . . . » »
5. Entretien. . . . . 10,763 22	4. Communications avec le chemin de fer . . . . . » »
6. Éclairage et chauffage . . . . . 364 60	69,340 44
7. Imprimés, affiches et autographies . . . . . 117 81	
8. Matières de consommation . . . . . 121 51	
9. Fournitures de bureau. . . . . 36 56	
10. Dépenses locatives . . . . . 2,806 70	
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . . 814 53	
12. Frais de poste, de justice et divers . . . . . 13 10	
13. Personnel :	
a) Traitements et divers . . . . . 10,573 56	
b) Primes . . . . . 298 01	
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics . . . . . 226 87	
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes . . . . . 7,952 53	
16. Frais généraux de l'administration centrale . . . . . 2,809 03	
60,905 00	
	BALANCE.
	Recettes. . . . . fr. 69,340 44
	Dépenses . . . . . 60,905 60
	Excédent en recettes . fr. 8,436 84

## GROUPE TÉLÉPHONIQUE DE LIÈGE.

### Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1903.

DOIT.	AVOIR.
1. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital de rachat . . . . fr. 63,664 40	1. Produit des abonnements . . . . . 184,968 40
2. Intérêt à 5 p. c. et amortissement en trente ans du capital engagé par l'État . . . . . 2,952 40	2. Produit des communications locales . . . . . 548 23
3. Renouvellement des lignes . . . . . 10,401 45	3. Produits extraordinaires. . . . . 603 45
4. Renouvellement des installations intérieures . . 13,923 09	4. Cartes payantes . . . . . » »
5. Entretien. . . . . 21,311 53	5. Communications avec le chemin de fer. . . . . » »
6. Éclairage et chauffage . . 1,238 67	<u>186,122 10</u>
7. Imprimés, affiches et autographies . . . . . 181 43	
8. Matières de consommation . . . . . 32 26	
9. Fournitures de bureau. . . . . 84 99	
10. Dépenses locatives . . . . 1,734 83	
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . . 963 02	
12. Frais de poste, de justice et divers . . . . . 143 78	
13. Personnel :	
a) Traitements et divers . . . . 24,361 66	
b) Primes. . . . . 908 59	
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics . . . . . 737 20	
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes . . . . . 3,293 »	
16. Frais généraux de l'administration centrale . . 8,887 63	
<u>157,041 59</u>	
	BALANCE.
	Recettes. . . . . fr. 186,122 10
	Dépenses . . . . . 157,041 59
	<u>Excédent en recettes . fr. 29,080 51</u>

**GROUPE TÉLÉPHONIQUE DE LA HESBAYE.**

**Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1893.**

DOIT.	AVOIR.
1. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital de rachat . . . . .	1. Produit des abonnements . . . . .
"	17,226 07
2. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital engagé par l'État . . . . .	2. Produit des communications locales . . . . .
6,294 52	"
3. Renouvellement des lignes . . . . .	3. Produits extraordinaires . . . . .
5,226 07	8 70
4. Renouvellement des installations intérieures . . . . .	5. Cartes payantes . . . . .
2,287 56	"
5. Entretien . . . . .	5. Communications avec le chemin de fer . . . . .
4,034 66	300 "
6. Éclairage et chauffage. . . . .	<u>17,534 77</u>
7. Imprimés, affiches et autographes . . . . .	
19 12	
8. Matières de consommations . . . . .	
18 "	
9. Fournitures de bureau . . . . .	
15 26	
10. Dépenses locatives . . . . .	
31 "	
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . .	
"	
12. Frais de poste de justice et divers. . . . .	
"	
13. Personnel :	
a) Traitements et divers . . . . .	
2,870 50	
b) Primes . . . . .	
"	
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics . . . . .	
"	
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes . . . . .	
2,594 50	
16. Frais généraux de l'administration centrale . . . . .	
950 21	
<u>24,174 51</u>	
	BALANCE.
	Recettes . . . . . fr. 17,534 77
	Dépenses. . . . . 24,174 31
	<u>Excédent en dépenses . fr. 6,639 54</u>

## GROUPE TÉLÉPHONIQUE DE TERMONDE.

### Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1898.

DOIT.	AVOIR.
1. Intérêt à 3 p. e. et amortissement en trente ans du capital de rachat . . . . fr.   "   "	1. Produit des abonnements . . . . . fr.   8,814 20
2. Intérêt à 3 p. e. et amortissement en trente ans du capital engagé par l'État . . . . .   3,663 16	2. Produit des communications locales . . . . .   42 "
3. Renouvellement des lignes . . . . .   2,848 14	3. Produits extraordinaires . . . . .   19 70
4. Renouvellement des installations intérieures . . . . .   1,648 06	4. Cartes payantes . . . . .   50 "
5. Entretien . . . . .   1,379 08	5. Communications avec le chemin de fer . . . . .   "   "
6. Éclairage et chauffage . . . . .   96 53	8,903 90
7. Imprimés, affiches et autographes . . . . .   43 22	
8. Matières de consommation . . . . .   17 79	
9. Fournitures de bureau . . . . .   12 26	
10. Dépenses locatives. . . . .   "   "	
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . .   "   "	
12. Frais de poste, de justice et divers . . . . .   "   "	
13. Personnel :	
a) Traitements et divers . . . . .   1,834 71	
b) Primes . . . . .   "   "	
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics . . . . .   "   "	
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes . . . . .   1,947 16	
16. Frais généraux de l'administration centrale . . . . .   532 60	
14,266 75	
	BALANCE.
	Recettes . . . . . fr.   8,903 90
	Dépenses . . . . .   14,266 73
	Excédent en dépenses fr.   5,360 83

## GROUPE TÉLÉPHONIQUE DE TOURNAI.

### Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1892.

DOIT.	AVOIR.
1. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital de rachat . . . . . »	1. Produit des abonnements . . . . . fr. 18,536 19
2. Intérêt à 3 p.c. et amortissement du capital engagé par l'État . . . 4,684 17	2. Produit des communications locales. . . . . 401 23
3. Renouvellement des lignes . . . . . 3,620 08	3. Produits extraordinaires . . . . . 110 53
4. Renouvellement des installations intérieures . . . . . 2,138 57	4. Cartes payantes. . . . . »
5. Entretien . . . . . 4,365 40	5. Communications avec le chemin de fer . . . . . »
6. Éclairage et chauffage. . . . . 61 02	18,747 99
7. Imprimés, affiches et autographies . . . . . 28 99	
8. Matières de consommation . . . . . 6 87	
9. Fournitures de bureau . . . . . 5 76	
10. Dépenses locatives . . . . . »	
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . . »	
12. Frais de poste, de justice et divers . . . . . »	
13. Personnel :	
a) Traitements et divers . . . . . 3,428 53	
b) Primes . . . . . »	
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics . . . . . »	
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes . . . . . 1,318 63	
16. Frais généraux de l'administration centrale . . . . . 1,068 56	
<u>20,726 58</u>	
	<b>BALANCE.</b>
	Recettes . . . . . fr. 18,747 99
	Dépenses. . . . . 20,726 58
	Excédent en dépenses . fr. 1,978 59

## GROUPE TÉLÉPHONIQUE DU LITTORAL.

### Compte des dépenses et recettes de l'exercice 1893.

DOIT.		AVOIR.
1. Intérêt à 5 p. c. et amortissement en trente ans du capital de rachat. . . . . fr.   "   "		1. Produit des abonnements. . . . . fr. 32,898 76
2. Intérêt à 3 p. c. et amortissement en trente ans du capital engagé par l'État . . . . . 10,118 22		2. Produit des communications locales . . . . . 483 50
3. Renouvellement des lignes . . . . . 7,133 48		3. Produits extraordinaires. . . . . 257 23
4. Renouvellement des installations intérieures . . . . . 3,752 80		4. Cartes payantes . . . . . 10 "
5. Entretien. . . . . 4,981 58		5. Communications avec le chemin de fer . . . . . " "
6. Éclairage et chauffage. . . . . 76 78		55,526 49
7. Imprimés, affiches et autographes. . . . . 62 46		
8. Matières de consommation . . . . . 8 20		
9. Fournitures de bureau. . . . . 16 72		
10. Dépenses locatives . . . . . 166 51		
11. Indemnités pour prises d'appui . . . . . 323 "		
12. Frais de poste, de justice et divers . . . . . 1 "		
13. Personnel :		
a) Traitements et divers . . . . . 6,198 "		
b) Primes . . . . . " "		
14. Part d'intervention du personnel desservant les bureaux publics. . . . . " "		
15. Part d'intervention du personnel attaché au service de l'échange des télégrammes . . . . . 5,953 "		
16. Frais généraux de l'administration centrale . . . . . 2,511 71		
41,058 46		
		BALANCE.
		Recettes . . . . . fr. 35,326 49
		Dépenses . . . . . 41,083 46
		Excédent en dépenses. fr. 7,758 97

## EXERCICE 1893.

## Téléphonie locale.

RÉSEAUX rachetés LE 1 <sup>er</sup> JANVIER 1893.	DOIT.	AVOIR.	DÉFICIT.	BONI.
Anvers . . . . .	349,420 52	584,750 72	»	55,550 20
Bruxelles . . . . .	475,716 93	515,163 09	»	41,440 06
Gand . . . . .	159,152 91	150,508 44	»	11,405 53
Verviers . . . . .	118,591 08	124,956 16	»	6,561 48
Charleroi . . . . .	60,905 60	69,349 44	»	8,456 84
Liège . . . . .	157,041 59	186,122 10	»	29,080 51
TOTAUX . . . . .	1,208,619 23	1,450,942 85	»	152,523 02

RÉSEAUX de L'ÉTAT.	DOIT.	AVOIR.	DÉFICIT.	BONI.
Hesbeye . . . . .	21,174 51	17,534 77	6,039 54	»
Termonde . . . . .	14,266 75	8,905 90	5,360 85	»
Tournai . . . . .	20,726 58	18,747 09	1,978 59	»
Littoral . . . . .	41,083 46	53,526 49	7,758 97	»
TOTAUX . . . . .	100,252 88	78,515 15	21,757 73	»

Résultat final : Boni, fr. 110,585-89.